

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
23 Novembre 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 24

OBJET :

**11. DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL RUE DES
TILLEULS.
DÉCLASSEMENT D'UN
TERRAIN DU
DOMAINE PUBLIC ET
INTÉGRATION DANS
LE DOMAINE PRIVÉ.**

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/12/2018

Reçu en préfecture le 06/12/2018

Affiché le 07-12-2018

ID : 059-215904004-20181129-06122018D11-1-K-DE



L'an deux mil-dix-huit, le vingt-neuf NOVEMBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine Adjointes – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme BOUVET Margaret – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. PARENT Jacques – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme DI PENTA Anna – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise – M. LAPIERRE Julien – M. ASSEMAN Gabriel – Mme SOODTS Catherine Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme BORDEAU-MURA Charlotte **donnant délégations respectives à** M. DIDELOT Bernard – M. DUYCK Joël.

ABSENTS : M. KUJAWA Philippe – M. MARCINKOWSKI Claude – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie – M. DEBAECKER Yves.

M. DIDELOT Bernard a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune est propriétaire d'un terrain situé à l'angle de la rue des Tilleuls et de la rue Paul Cézanne (bande de terrain située à l'arrière des logements de l'allée Paul Cézanne), d'une superficie d'environ 1 037 m².

Aussi, dans le cadre de la densification urbaine, cet espace est propice à la construction de 51 nouveaux logements locatifs par la société Logifim, acté dans le cadre de la révision générale du PLU en date du 26 juillet 2017.

Pour cela, la commune a, par décision du Maire, désaffecté de l'usage du public ce terrain. Il convient à présent de procéder au déclassement dans le domaine privé communal.

En application de l'article L 141-3 du code de la Voirie, dispose «*les délibérations concernant le classement ou déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte au fonction de desserte ou de circulation assurées par la voie*». En l'occurrence, pour cette opération projetée, le déclassement de ce terrain ne porte pas atteinte à la circulation.

En application de l'article L 2141-1 du code général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal invité, **à l'unanimité**, décide de procéder au déclassement de ce terrain sis à l'angle de la rue des Tilleuls et de la rue Paul Cézanne, et à son intégration dans le domaine privé communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.